

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:--:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:--

DECRET N° 33 /PR-SGG

ANNEE 1966

-++++-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement

DECRETE :

Article 1er - Mr Spéro Stanislas ADOTEVI, Professeur, précédemment Secrétaire Général du Gouvernement Chargé de l'Information, est nommé Haut Commissaire à l'Information.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 12 Janvier 1966, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

N. SOGLO

N. SOGLO

[Signature]
SH. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MEJS 2 - SGG 4 - Trésor 4
MF 2 - Ministères 7 - Gde Chanc. de
l'O. N. 1 - DGF-DB-CF-DC-SF 5 -
Intéressé 1 - IAA 2 - DGE-Second
Degré 2 - DP 2 - JORD 1.